Jonathan Michaud
jonathan.michaud@umontreal.ca
Programme de maîtrise
en relations industrielles

COOPÉRER POUR MIEUX VIVRE

La précarité en emploi peut se montrer sous plusieurs visages : se retrouver sans emploi pendant plusieurs mois, ne pas détenir de contrat stable, devoir se contenter d'un emploi à temps partiel ou encore ne pas avoir accès à un régime d'assurance collective. Pour plusieurs personnes, ces réalités impliquent de vivre dans l'incertitude et l'instabilité. Or, la précarité en emploi est, au Québec comme ailleurs, un phénomène que les syndicats cherchent tant bien que mal à éradiquer. Dans un marché de l'emploi de plus en plus flexible, mais insécurisant pour plusieurs, que peuvent faire ces organisations ? Une coopération entre les organisations communautaires et syndicales est-elle envisageable et souhaitable ?

Photo : Juan Aunion / Shutterstock.com

Les organisations syndicales peinent à s'adapter aux transformations actuelles du marché de l'emploi et à la précarité croissante qui le définit. D'abord conçues pour assurer la défense d'une population foncièrement ouvrière et industrielle, les dynamiques syndicales qui ont mené aux gains du passé ne permettent plus de ralentir adéquatement la progression de la précarité. Plusieurs initiatives sont donc proposées dans le milieu universitaire pour renouveler le syndicalisme. Or, d'autres acteurs – les organisations communautaires – défendent aussi les groupes précarisés. En se réunissant dans des coalitions, ces acteurs aux intérêts similaires peuvent combiner leurs forces et compenser leurs faiblesses. L'histoire récente en est révélatrice. En effet, dans les derniers mois, la campagne pour le salaire minimum à 15 $ l'heure démontre à tout le moins la force médiatique et l'intérêt politique de ces alliances stratégiques. Des groupes communautaires comme le Centre des travailleuses et travailleurs immigrants (CTI) et des partis politiques comme Québec solidaire unissent également leurs forces avec des centrales syndicales, dont la Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec (FTQ) et la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

Le concept de précarité « réfère autant à des faits objectivement observables qu'à un sentiment d'incertitude et d'insécurité face à la vie quotidienne des individus et [à] leurs perspectives de carrière et d'avenir[1] ». Il renvoie à une situation d'emploi qui est fragile ou temporaire, et qui place l'individu dans un état constant d'insécurité face à l'avenir. Cet état peut être généré à la fois par un faible revenu, l'absence d'avantages sociaux, l'absence de contrôle sur les conditions de travail ou l'absence de sécurité d'emploi quant à sa durée ou à sa stabilité – que ce soit en matière d'horaire ou d'heures de travail garanties[2]. Au Canada, entre 20 % et 30 % des travailleuses et des travailleurs doivent s'adapter à de telles conditions[3].

Les particularités des groupes précaires présentent donc, pour le syndicalisme, un défi substantiel qui s'ajoute à celui du statut particulier d'emploi.

Par ailleurs, bien que toutes ces conditions puissent facilement affecter n'importe quelle personne, elles touchent généralement et particulièrement les femmes, les jeunes, les immigrantes et les immigrants[4]. Les particularités des groupes précaires présentent donc, pour le syndicalisme, un défi substantiel qui s'ajoute à celui du statut particulier d'emploi. En effet, les gains historiques des organisations syndicales bénéficient à des populations ouvrières foncièrement masculines et blanches[5]. Comment donc les syndicats pourraient-ils davantage inclure les autres identités sociales tout en tenant compte

POUR COMPRENDRE LE RÔLE QUI INCOMBE AUX ORGANISATIONS SYNDICALES, LA PLACE DE CELLES-CI AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ DOIT D'ABORD ÊTRE DÉCONSTRUITE.

des différences entre chaque groupe ? Assurément, les défis que doivent relever les jeunes dans leur emploi se distinguent de ceux des femmes ou encore de ceux des immigrantes et des immigrants. Par exemple, les jeunes peuvent chercher à conjuguer études et voyage avec le travail. Les personnes migrantes traversent, pour leur part, des processus d'intégration institutionnelle et culturelle. Elles doivent respecter des exigences contractuelles – par exemple quant à leur francisation – et accomplir un travail identitaire en raison de leur immersion dans une culture différente de la leur.

En situation de précarisation de l'emploi, deux solutions complémentaires s'offrent aux travailleuses et aux travailleurs précaires pour mieux se protéger : transformer les structures syndicales pour les adapter à leurs besoins – par exemple en se mobilisant pour créer des comités ou en faisant adopter des positions en congrès – et faire appel aux organisations communautaires pour défendre leurs intérêts particuliers. Or, pour ce faire, la collaboration entre les organisations syndicales et communautaires est fondamentale.

Une compréhension essentielle à la transformation

Pour comprendre le rôle qui incombe aux organisations syndicales, la place de celles-ci au sein de la société doit d'abord être déconstruite. Pour James D. Thwaites[6] comme pour Pierre Verge et Gregor Murray[7], tous des chercheurs en relations industrielles, deux rôles syndicaux complémentaires se distinguent : un rôle professionnel, qui conçoit la salariée et le salarié dans son emploi; et un rôle social, qui conçoit la salariée et le salarié comme une citoyenne et un citoyen.

En raison des principes à la base même de leur consolidation, les pouvoirs syndicaux du dernier siècle se sont principalement penchés sur des enjeux industriels – c'est-à-dire qui touchaient les manufactures et les usines. En effet, l'histoire syndicale s'est bâtie autour d'une solidarité industrielle – pensons ici, pour le Québec, aux violentes grèves d'Asbestos ou à la participation des syndicats à la Révolution tranquille[8] –, mais qui dépassait malgré tout les frontières de l'entreprise pour s'insérer dans un projet social. Cette contribution du premier rôle syndical à son second s'effectuait par une articulation efficace et une capacité à transposer les victoires syndicales d'un milieu vers un autre. L'organisation actuelle du travail demande aux syndicats de s'adapter à certaines exigences particulières, par exemple en négociant des congés plus flexibles auprès des employeurs (entre autres pour permettre de mieux conjuguer vie familiale [parents dont l'enfant est malade], vie personnelle [autres occupations] et travail) ou des programmes d'intégration de la main-d'œuvre immigrante.

Un renouveau syndical nécessaire

Le renouveau syndical se veut donc une réponse à la nouvelle réalité de l'emploi. En effet, pour défendre les travailleuses et les travailleurs précaires, les modèles syndicaux actuels s'avèrent inefficaces en ce que leurs revendications touchent les membres d'une portion privilégiée du marché de l'emploi, mais en excluent les autres.

Pour comprendre les nuances du renouveau syndical, la conception des types de syndicalisme de David Camfield[9] se révèle intéressante. En effet, ce chercheur canadien en relations industrielles propose de distinguer les organisations syndicales qui se contentent de l'entreprise comme point de référence de celles qui développent une conception sociale du syndicalisme. Le syndicalisme d'affaires favorise ainsi une relation instrumentale avec ses membres en offrant des services dans un système bureaucratique – comme certains syndicats locaux qui ont comme seul objectif l'organisation d'activités sociales. Inversement, le syndicalisme de transformation sociale promeut l'implication de toutes et de tous dans les processus démocratiques et une solidarité sociale – par exemple, les syndicats indépendants du International Workers of the World (IWW), qui tentent de regrouper les travailleuses et les travailleurs d'une même industrie plutôt que de mettre en compétition des groupes (syndiqués ou non) au détriment de certains d'entre eux. Quand elles sont embourbées dans un syndicalisme d'affaires, les organisations syndicales n'arrivent pas à faire naître un syndicalisme de transformation sociale qui générerait réellement de nouvelles pratiques syndicales, comme

des structures démocratiques moins lourdes et procédurales que celles des centrales québécoises actuelles ou encore des actions de désobéissance civile.

Loin d'être foncièrement incompatibles avec l'action syndicale, de nombreuses formes alternatives de représentation collective émergent des transformations du marché de l'emploi.

Pour Vanessa Tait[10], chercheuse en relations industrielles, un syndicalisme efficace serait ainsi contrôlé par les membres plutôt que par une organisation bureaucratique et opaque, participerait à la création d'alliances larges, présenterait des tactiques novatrices et soulèverait des enjeux de justice et d'égalité. Ainsi, le syndicalisme de justice sociale qu'elle défend – qui s'approche du syndicalisme de transformation sociale – serait en mesure de prendre en considération la race, le genre et l'âge dans ses revendications en plus de l'habituel combat de classes.

Au Québec, depuis 1976, les centrales syndicales (FTQ, CSN et Centrale des syndicats démocratiques [CSD]) adoptent progressivement des positions en congrès qui visent à transformer leur vision de la précarisation de l'emploi. Ayant initialement comme objectif de freiner la progression du travail atypique – cette forme de travail qui sort du cadre usuel de l'emploi de 9 h à 17 h –, les organisations syndicales réclament aujourd'hui une meilleure protection de ces emplois atypiques. Ainsi, elles tentent de diminuer la précarité sous-jacente à l'emploi à temps partiel, au cumul d'emplois, à l'emploi autonome et au travail d'agence, qui sont toutes des formes d'emploi atypique[11].

Par ailleurs, dans les années 1970 et 1980, afin de prendre en considération les identités précaires, les organisations syndicales avaient mis sur pied des comités s'affairant à définir les problématiques spécifiques des groupes sociaux – les comités femmes et comités jeunes en étant la pierre d'assise. Cependant, encore aujourd'hui, la légitimité de ces comités au sein des centrales syndicales reste à prouver[12].

Des stratégies novatrices

Par ailleurs, loin d'être foncièrement incompatibles avec l'action syndicale, de nombreuses formes alternatives de représentation collective émergent des transformations du marché de l'emploi. Ces organisations de la société civile que sont les centres de travailleuses et de travailleurs, les ordres professionnels, les associations d'affaires et les groupes de défense des droits de la

CHACUNE À LEUR FAÇON, LES ASSOCIATIONS COLLECTIVES PERMETTENT D'OBTENIR DES GAINS SIGNIFICATIFS POUR LES GROUPES QU'ELLES DÉFENDENT.

personne ont pour objectif de défendre certains groupes en mobilisant différents mécanismes politiques ou sociaux, variant d'un lobbyisme politique à des actions directes comme les manifestations[13]. Ces organisations défendent ainsi des groupes qui sont délaissés par les organisations syndicales ou qui ne sont pas satisfaits par le *modus operandi* de ces dernières, qui consiste à concevoir la travailleuse ou le travailleur au cœur de l'entreprise.

Chacune à leur façon, les associations collectives permettent d'obtenir des gains significatifs pour les groupes qu'elles défendent. Par exemple, le CTI fournit des outils aux immigrantes et aux immigrants pour favoriser leur intégration en emploi. Ces formations touchent à la fois des sujets directement ancrés dans le milieu travail, comme la francisation, et des thèmes larges comme le leadership chez les femmes.

Ces organisations se distinguent des organisations syndicales par leur fonctionnement – qui s'étend au-delà des frontières de l'entreprise. Elles permettent tout de même de garantir une protection substantielle en mobilisant des ressources politiques ou sociales. Par exemple, l'organisation de défense des droits de la personne Au bas de l'échelle s'engage dans des actions politiques et offre aux personnes non syndiquées des séances de formation sur les droits du travail, tout en proposant également de l'accompagnement dans les démarches juridiques. Pour Amanda Tattersall[14], chercheuse australienne en relations industrielles, les coalitions entre les organisations syndicales et les organisations communautaires incarnent une des stratégies novatrices pour un renouvellement de la représentation collective. Coopérer pour atteindre des objectifs communs rend ainsi possible une défense efficace des travailleuses et des travailleurs précaires.

Au Québec, des coalitions non syndicales s'attaquent aux enjeux liés aux personnes non syndiquées. La Coalition contre le travail précaire regroupe ainsi depuis 2013 le « Centre de Travailleuses et Travailleurs Immigrants, Étudiant-e-s socialistes de l'UQAM, Dignidad Migrante, Mexicain.es Uni.es pour La régularisation, PINAY, Collectif des immigrants Espagnols de Montréal, Association des Travailleurs/euses Temporaires d'Agences de placement et l'Association des Travailleurs/euses Étrangers Temporaires[15] ». Cette coalition défendait déjà le salaire minimum à 15 $ l'heure en 2015 avant d'être rejointe par les centrales syndicales nationales le 1er mai 2016.

En dehors du Québec, des syndicats de la Colombie-Britannique soulèvent aussi cette nécessité de se coaliser avec le communautaire en proposant à des travailleuses en services de garde en milieu familial de s'associer à une campagne syndicale sans toutefois devenir membres de l'organisation syndicale. Ainsi, ces travailleuses bénéficient d'avantages syndicaux comme « des ateliers gratuits sur les droits du travail, la santé et la sécurité ainsi que sur la progression des carrières[16] ». De leur côté, les organisations syndicales bénéficient d'un rapport de force plus grand face à l'État puisqu'elles représentent un bassin plus grand de professionnels et de professionnelles.

Devant la pluralité des actions possibles, les travailleuses et les travailleurs précaires peuvent trouver une alternative satisfaisante à ce mouvement syndical qui les néglige parfois[17]. De leur côté, en s'adaptant aux transformations sociales et économiques, les organisations syndicales seraient en mesure de reconquérir leur force au sein de la société tout en conservant les acquis du mouvement industriel. Notamment, une collaboration entre les organisations syndicales et les organisations de la société civile paraît centrale à la défense efficace d'un projet social qui limiterait les effets précarisant de la transformation du marché de l'emploi. Le travail de toute organisation désirant mobiliser et défendre les travailleuses et les travailleurs précaires s'avèrera complexe puisqu'il nécessite de sortir des sentiers battus. Nouveaux et anciens mouvements sociaux se trouvent donc à la croisée des chemins. ◉

Photo : Juan Aunion / Shutterstock.com

RÉFÉRENCES

[1] Ulysse, P. J. (2009). Les travailleurs pauvres : de la précarité à la pauvreté en emploi. Un état des lieux au Canada/Québec, aux États-Unis et en France. *Lien social et Politiques*, (61), p. 82. doi : 10.7202/038473ar

[2] Vosko, L. F. (2006). *Precarious Employment: Understanding Labour Market Insecurity in Canada*. Montréal, Qc : McGill-Queen's University Press.

[3] *Ibid.*

Les statistiques sur le marché de l'emploi québécois ne tiennent généralement pas compte de la précarité, ce qui oblige le chercheur et la chercheuse à se tourner vers les études pancanadiennes. Par ailleurs, une marge d'erreur, due à la disparité dans les formes de précarité, persiste. Par exemple, toutes les personnes ayant des emplois stables ne sont pas nécessairement couvertes par une assurance collective.

[4] *Ibid.*

[5] Dufour, C. et Hege, A. (2005). Emplois précaires, emploi normal et syndicalisme. *Chronique internationale de l'IRES, 97*(s), 5-22.

Voir aussi Laroche, M. et Dufour-Poirier, M. (2015). Jeunes et syndicalisme : quelles solutions privilégier pour découdre un divorce annoncé ? Dans P. Crevier, H. Forcier et S. Trépanier (dir.), *Renouveler le syndicalisme* (p. 87-102). Montréal, Qc : Écosociété.

[6] Thwaites, J. D. (2014). Le syndicalisme canadien : caractéristiques et défis. Dans J. D. Thwaites (dir.), *Travail et syndicalisme : origines, évolution et défis d'une action sociale* (4e éd., p. 11). Québec, Qc : Presses de l'Université Laval.

[7] Verge, P. et Murray, G. (1999). La représentation syndicale au-delà de l'entreprise. Dans G. Murray et P. Verge (dir.), *La représentation syndicale : visage juridique actuel et futur* (p. 60). Sainte-Foy, Qc : Presses de l'Université Laval.

[8] Dion, G. (2014). La grève de l'amiante : trente ans après. Dans J. D. Thwaites (dir.), *Travail et syndicalisme : origines, évolution et défis d'une action sociale* (4e éd., p. 319). Québec, Qc : Presses de l'Université Laval.

Thwaites, J. D. et Perron-Thwaites, N. L.-C. (2014). Une petite grève d'envergure : l'alliance contre la C.E.C.M. en 1949 et ses suites. Dans J. D. Thwaites (dir.), *Travail et syndicalisme : origines, évolution et défis d'une action sociale* (4e éd., p. 466-467). Québec, Qc : Presses de l'Université Laval.

[9] Camfield, D. (2007). Renewal in Canadian public sector unions: Neoliberalism and union praxis. *Relations industrielles / Industrial relations, 62*(2), 282-304.

[10] Tait, V. (2005). *Poor Workers' Union: Rebuilding Labor from Below*. Cambridge, Mass. : South End Press.

[11] Noiseux, Y. (2013). Syndicalisme et travail atypique : l'évolution des prises de position des grandes centrales québécoises. *Revue multidisciplinaire sur l'emploi, le syndicalisme et le travail, 8*(2), 84-100. doi : 10.7202/1027058ar

[12] Laroche, M. et Dufour-Poirier, M. (2015). Jeunes et syndicalisme : quelles solutions privilégier pour découdre un divorce annoncé ? Dans P. Crevier, H. Forcier et S. Trépanier (dir.), *Renouveler le syndicalisme* (p. 87-102). Montréal, Qc : Écosociété.

[13] Laroche et Dufour-Poirier, *op. cit.*

[14] Tattersall, A. (2009). A little help from our friends: Exploring and understanding when labor-community coalitions are likely to form. *Labor Studies Journal, 34*(4), 485-506.

[15] La Coalition contre le travail précaire. (2015). Pour un salaire minimum de 15 $/h au Québec dès maintenant ! Repéré à http://www.pressegauche.org/spip.php?article24076

[16] Yates, C. (2010). Comprendre le travail de soins, syndiquer les femmes : comment le cadrage d'un problème modèle une stratégie syndicale. *La Revue de l'IRES, 65*(2), p. 147.

[17] Fine. J. (2005). Community unions and the revival of the American labor movement. *Politics & Society, 33*(1), 153-199.